

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1983 B 70131 Numéro SIREN : 328 540 026 Nom ou dénomination : A.P.F VOLAILLES

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2019 sous le numéro de dépôt B2019/004199

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/004199**
n° de gestion : **1983B70131**
n° SIREN : **328 540 026 RCS Romans**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 14/06/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.P.F VOLAILLES - Société à responsabilité limitée
za de l Etang 26780 Chateauneuf-du-rhone -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



782450

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

1	2
---	---

Adresse de l'entreprise ZA DE L'ETANG

26780 CHATEAUNEUF DU RHONE

Durée de l'exercice précédent*

1 2

Numéro SIRET*	3	2	8	5	4	0	0	2	6	0	0	0	2	3
---------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 13 11 22 01 8		N-1 13 11 22 01 7				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC						
	Frais de développement *	CX		CQ						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 969	AG	6 852	118	2 305			
	Fonds commercial (1)	AH		AI						
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM						
	Terrains	AN	90 000	AO		90 000	90 000			
	Constructions	AP	522 502	AQ	53 379	469 124				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	32 842	AS	29 903	2 939	1 158			
	Autres immobilisations corporelles	AT	131 078	AU	87 642	43 436	58 224			
	Immobilisations en cours	AV		AW			185 908			
	Avances et acomptes	AX		AY						
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT						
	Autres participations	CU		CV						
	Créances rattachées à des participations	BB		BC						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres titres immobilisés	BD		BE						
	Prêts	BF		BG						
	Autres immobilisations financières*	BH	5 700	BI		5 700	5 800			
	TOTAL (II)	BJ	789 091	BK	177 775	611 316	343 395			
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	1 596	BM		1 596	556			
	En cours de production de biens	BN		BO						
	En cours de production de services	BP		BQ						
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS						
	Marchandises	BT	2 107	BU		2 107	1 447			
DIVERS	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW						
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	228 876	BY	10 436	218 440	232 650			
	Autres créances (3)	BZ	15 566	CA		15 566	41 804			
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC						
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE						
	Disponibilités	CF	430 438	CG		430 438	362 040			
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 538	CI		3 538	2 757			
	TOTAL (III)	CJ	682 121	CK	10 436	671 685	641 253			
	régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN								
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 471 212	IA	188 211	1 283 002	984 649			
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes *		CP	5 700	(3) Part à plus d'un an :		CR		
clause de réserve le propriété *		Stocks :				Créances				

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :9...605.....)	DA	9 605	9 605
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 326	1 326
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	597 060	526 811
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	54 301	70 248
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	662 292	607 991
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	377 217	108 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	15 801	10 791
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	192 294	205 634
	Dettes fiscales et sociales	DY	31 451	47 894
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	3 946	4 338
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	620 710	376 657
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 283 002	984 649
REVENUS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	314 118	277 257
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLATILLES

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 001 869	FB	249 520	FC	2 251 388	2 291 436		
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF				
		FG		FH		FI				
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 001 869	FK	249 520	FL	2 251 388	2 291 436		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	25 182	11 037		
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	13		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 276 573	2 302 486	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	1 777 359	1 819 750	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(661)	(1 196)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	5 423	2 871	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(1 040)	1 374	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	85 022	86 614	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	14 908	11 830	
	Salaires et traitements*						FY	200 277	192 358	
	Charges sociales (10)						FZ	66 214	64 382	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	34 783	16 952	
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	10 436	9 772
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	15 832	8 696	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 208 551	2 213 404	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	68 022	89 082	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	426	728	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	426	728	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 926	2 054	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	2 926	2 054	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 501)	(1 326)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	65 521	87 756		

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	100	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	100	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	100	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	100	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	11 220	17 508
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 277 099	2 303 214
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 222 798	2 232 966
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	54 301	70 248
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	8 269	2 347
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	26 741	27 541
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 4 748 obligatoires A9 21 993				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
REMBOURSEMENT CAUTION		100		100
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	6 819	KE		KF	150	
CORPORELLES	Terrains						KG	90 000	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]	L9			KJ		KK		KL	458 909	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants]	M2			KP	40 309	KQ		KR	23 284	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	30 217	KT		KU	2 625	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV		KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	121 841	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	5 493	LC		LD	3 744	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH	185 908	LI		LJ	286 808	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	473 768	LO		LP	775 370	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés						1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières						1T	5 800	1U		1V			
TOTAL IV						LQ	5 800	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	486 388	0H		0J	775 520		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		C0		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	6 969	LW	6 969	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX	90 000	LY	90 000	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA	458 909	MB	458 909	MC	458 909
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG	63 593	MH	63 593	MI	63 593
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ	32 842	MK	32 842	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP	121 841	MQ	121 841	MR	121 841
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	9 237	MT	9 237	MU	9 237
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours				472 716		MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		
	TOTAL III				472 716		IV		NG	776 422	NH	776 422	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		0U		M7	
		Autres participations						10		0X		0Y	
		Autres titres immobilisés						11		2B		2C	
Prêts et autres immobilisations financières						12	100	2E	5 700	2F	5 700		
TOTAL IV						13	100	NJ	5 700	NK	5 700		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				472 716		14		0K	100	0L	789 091	0M	789 091

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

Néant ☐ *
CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	4 514	PF	2 338	PG		PH	6 852
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN	11 630	PO		PQ	11 630
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	40 309	PW	1 439	PX		PY	41 749
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	29 059	QA	844	QB		QC	29 903
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
immobilisations	Matériel de transport	QH	65 946	QI	17 245	QJ		QK	83 191
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 165	QM	1 287	QN		QO	4 452
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	138 479	QV	32 445	QW		QX	170 924
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	142 992	OP	34 783	OQ		OR	177 775

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am des const.	S5	S6	S7	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am divers	U1	U2	U3	U4	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C **MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES***

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

Cabinet Gilles DEVES

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	16 914	6U	10 436
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Z	7A
	TOTAL III	7B	16 914	TY	10 436
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	16 914	UB	10 436
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	10 436	UF
		- financières	UG		UH
		- exceptionnelles	UJ		UK

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	5 700	UV	5 700	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	11 010		11 010				
	Autres créances clients			UX	217 866		217 866				
	Créance représentative de titres / Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée *)			UO							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	13 806		13 806				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 736		1 736				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	24		24				
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance			VS	3 538		3 538				
	TOTAUX			VT	253 679	VU	253 679	VV			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	106	106							
	à plus de 1 an à l'origine	VH	377 111	70 519	293 922	12 670					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	192 294	192 294							
Personnel et comptes rattachés		8C	10 620	10 620							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	17 381	17 381							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 768	1 768							
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 682	1 682							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	15 801	15 801							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 946	3 946							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	620 710	314 118	293 922	12 670					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	435 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	57 889	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 8																	
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE																	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				de son conjoint				moins part déductible *				à réintégrer :		WA	54 301			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE								WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG								XE				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB												
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX								XW				
	Amendes et pénalités		WJ				Charges financières (art. 212 bis)*		XZ												
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*																XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)																I7	11 220			
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7								K7				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)										I8					
				- imposées au taux de 0 %										ZN							
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme										WN							
				- Plus-values soumises au régime des fusions										WO							
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)																		XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU				Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW								WQ			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8											
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage																		Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage																		Y3			
																TOTAL I		WR	65 521		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE																	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *																		WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)																		WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)										WV						
					- imposées aux taux de 0 %										WH						
					- imposées aux taux de 19 %										WP						
					- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW						
					- imputées sur les déficits antérieurs										XB						
					Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6						
				Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ							
				Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations										2A			XA				
				Produit net des actions et parts d'intérêts :																	
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.																		ZY			
Majoration d'amortissement *																		XD			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5							XF			
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6			Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA										
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F			Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC										
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP							Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)	PC										
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)																		XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9				Créance dégagee par le report en arrière du déficit		ZI								XG	7 750		
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage																		Y2			
																TOTAL II		XH	7 750		
III. RÉSULTAT FISCAL																					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)		XI		57 771										XJ			
				déficit (II moins I)																	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*																		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																		XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)																XN	57 771		XO		

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

31/12/2018

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

Néant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI dotations de l'exercice	ZT	14 509
--	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>SARL APF VOLAILLES</u>										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	70 248			- Autres réserves	ZD	70 248					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE							
	TOTAL I	OF	70 248		Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG							
					(NB le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	70 248				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DE FAIT, DES FUSILS AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	4 500	18 000				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	11 960	14 142				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	68 561	54 472				
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	85 022	86 614					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	2 507	2 503				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés				ZS		9Z	12 401	9 327				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						VX	14 908	11 830				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						YY	2 013	126 029				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	409	115 012				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*						OB	129 164					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)						
								Si oui cocher 1 Simon 0	ZR 0				
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG							
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH							
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 AVANCE LIVREUR RA	100				100
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	100					
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)			(A)	(B)			(C)
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)				(ventilation par taux)			
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)							

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

Plus-values réalisées
au cours de
l'exercice

Plus-values réalisées
au cours des
exercices antérieurs

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

TOTAL

Cabinet Gilles DEVES

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
	N-1						
	N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les
exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL APF VOLAILLES</u>	Néant ☒ *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL APF VOLAILLES				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	5
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	2 251 388
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	2 251 388
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	1 701
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	8 269
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	9 972
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	1 782 782
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	80 522
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	15 832
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	45 218
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	1 924 353
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	337 007
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				SA	337 007
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		GX	2 251 388	Effectifs au sens de la CVAE *	
		EY		0	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2018	GZ	31/12/2018
Date de cessation				HR	

1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

3 2 8 5 4 0 0 2 6 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL APF VOLAILLES

ADRESSE (voie)

ZA DE L'ETANG

000

CODE POSTAL

26780

VILLE

CHATEAUNEUF DU RHONE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

105

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

LORES -PIEDRA

Prénom(s)

IGNACIO

Nom marital

% de détention

90,48

Nb de parts ou actions

95

Naissance :

Date

260862

N° Département

99

Commune

NIJAR

Pays

ESPAGNE

Adresse :

N°

38

Voie

AVENUE DU VALENCE

Code postal

26120

Commune

CHABEUIL

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTATEES D AVANCE			3 538.11
31/12/2018 EX CCA FOURN BUREAU	28.80		
31/12/2018 EX CCA FOURNITURE INFORMATIQUE	339.40		
31/12/2018 EX CCA PRODUITS ENTRETIEN	345.18		
31/12/2018 EX CCA MARCHANDISE	115.50		
31/12/2018 EX CCA MARCHANDISE	70.09		
31/12/2018 EX CCA MARCHANDISES	9.95		
31/12/2018 EX CCA MARCHANDISE	1 819.11		
31/12/2018 EX CCA MARCHANDISES	810.08		
44870000 ETAT PRODUIT A RECEVOIR			24.00
31/12/2018 EX PAR SOLDE CVAE 2018	24.00		
COMPTES DE PASSIF			
16884000 INTERETS COURUS S/EMPRUNT			106.22
31/12/2018 EX Total I.C. au 31/12/2018		106.22	
42820000 DETTES PROVISIO.POUR CONGES			10 446.54
31/12/2018 EX Provisions pour congés payés		10 446.54	
42860000 PRIME ET GRATIFICATIONS A PAYE			173.00
31/12/2018 EX COT TNS 31/12/2018 CSG D		122.00	
31/12/2018 EX COT TNS 31/12/18 CSG CRDS ND		51.00	
43820000 CHARGES SUR PROVISION CP			4 062.27
31/12/2018 EX Provisions pour congés payés		4 062.27	
43860000 CHARGES A PAYER ORG.SOCIAL			679.00
31/12/2018 EX CAP COT TNS 2018		259.00	
31/12/2018 EX COT TNS 31/12/2018		111.00	
31/12/2018 EX COT TNS 31/12/2018		309.00	
44860000 ETAT CHARGES A PAYER			1 682.00
31/12/2018 EX CAP TA 2018		878.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
31/12/2018 EX CAP FC 2018		804.00	
46860000 DIVERS CHARGES A PAYER			3 829.00
31/12/2018 EX CAP DEVES BS 4°TR 18 +DADS 18		419.00	
31/12/2018 EX CAP DEVES BILAN 2018 + IR		2 900.00	
31/12/2018 EX CAP COUFT AGO 2018		510.00	
46864000 CHARGE A PAYER ASSURANCE PRET			117.11
31/12/2018 EX Total assurance au 31/12/2018		117.11	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67560000 VALEUR DES IMMOB FINANCIERES			100.00
31/12/2018 OD Cession / Rebut au 31/12/2018	100.00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77560000 PDT CESSION IMMOB FINANCIERES			100.00
28/02/2018 DE REGUL.CAUTION FANI		100.00	



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquième C-1-1), cocher la case				Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquième C-1-2), cocher la case	
Autre entité soumise en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL APF VOLAILLES	ZA DE L'ETANG 000 26780 CHATEAUNEUF DU RHONE
SIRET 3 2 8 5 4 0 0 2 6 0 0 0 2 3	COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
Entree d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE
Activités exercées Comm.de détail alimentaire / éventaires & m Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	19 651	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	38 120			

Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
/ à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	SII cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Montants nettes soumises à la contribution 2,50%	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Cabinet Gilles DEVES 5 rue Paul Sabatier 341 34700 PIERRELATTE Cedex Tél:		Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA		Date: 12 juin 2019 Lieu: CHATEAUNEUF DU RHONE	
Tél:		Qualité et nom du signataire: Gérant	
		Signature: LORES -PIEDRA IGNACIO	

Sur les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »)

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes exposées	d		
Montant des distributions	e		
Moins : Montants des distributions déduites des autres que celles visées en (a)	f		
Moins : Montants des distributions déduites des (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

1 Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	2 Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	3 Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			4 à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
				5	6	7	8
LORES -PIEDRA IGNACIO 38 AVENUE DU VALENCE	95			5 010			
6120 CHABEUIL							
me CADET ANNICK 38 AVENUE DE VALENCE	10						
6120 CHABEUIL							

H DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Cessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

A.P.F. VOLAILLES
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 9 605 euros
Siège Social : ZA DE L'ETANG
26780 CHATEAUNEUF DU RHONE

RCS ROMANS 328 540 026

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 MAI 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

Le seize mai
à dix huit heures

Au siège social, à CHATEAUNEUF DU RHONE

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée A.P.F. VOLAILLES au capital de 9 605 euros, divisé en 105 parts sociales de 91,47 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur convocation de la Gérance.

Sont présents :

Monsieur LORES - PIEDRA Ignacio possédant 95 parts.

Madame LORES - PIEDRA Annick possédant 10 parts

Le total des parts présentes est de 105 parts.

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La réunion est présidée par Monsieur LORES - PIEDRA Ignacio, Gérant associé.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- Rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la Gérance.
- Approbation des charges et dépenses non déductibles.
- Affectation des résultats.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

IL
AL

- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2018.
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la Gérance.
- Le texte des résolutions proposées.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article R. 223-18 du Code de Commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la Gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 54 301 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

La collectivité des associés prend note qu'il n'existe aucune réintégration de dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts dans les comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 54 301 euros :

Bénéfice de l'exercice	54 301 euros
Formant un bénéfice distribuable de	54 301 euros
A titre de dividendes bruts aux associés	30 000 euros
Correspondant à un dividende net de	29 649 euros
et aux contributions sociales (CSG, CRDS, Prélèvements sociaux)	
prélevées à la source pour	351 euros
Soit un dividende brut imposable de 285.71 euros et un dividende net de contributions et prélèvements sociaux de 282.37 euros pour chacune des 105 parts sociales composant le capital.	
Ce dividende est éligible, le cas échéant, à l'abattement prévu par l'article 158-3 du Code Général des Impôts.	
Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.	

Solde	24 301 euros
A la réserve ordinaire.	

Compte tenu de ces affectations et distributions, les capitaux propres de la société sont de 632 292 euros.

Conformément à la Loi, la collectivité des associés reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, déclare approuver successivement chacune de ces conventions.

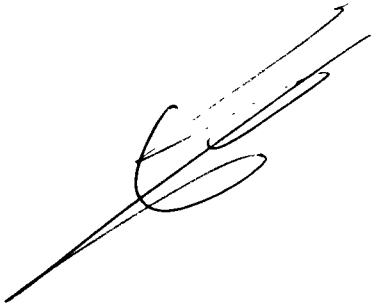
Chacune desdites conventions, soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associé intéressé, conformément à la Loi, a été approuvée à l'unanimité des autres associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Gérant ainsi que par tous les associés présents, après lecture.

Monsieur LORES - PIEDRA Ignacio
Gérant associé

Madame LORES - PIEDRA Annick
Associée



IL

AL